



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Commission Locale de l'Eau de la Midouze BILAN D'ACTIVITÉ 2020

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la Commission Locale de l'Eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE.

Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Animation/organisation 2020

Suite au départ de Marion Alvarez le 31 décembre 2019, l'intérim du SAGE Midouze a été réalisé par Léo Javelot (étude qualité Douze), Marie Cheron (documents d'urbanisme) et Marie Bareille (avis et lien avec le Projet de Territoire Midou(r)) qui se sont partagés les sujets à traiter dans l'attente du recrutement de la nouvelle animatrice du SAGE Midouze.

Astrid Bats - recrutée le 1^{er} juin 2020 pour l'animation du SAGE Midouze - assure donc l'essentiel de la mise en œuvre du SAGE Midouze depuis le 1^{er} juin 2020, ainsi que les réflexions sur la révision du SAGE. Elle est assistée sur le suivi des documents d'urbanisme par Marie Chéron et pour le suivi de la finalisation de l'étude qualité Douze par Léo Javelot. L'animation du PTGE Midou(r) est intégralement assuré par Claire Grangeat depuis le 1^{er} octobre 2020.

Contacts : sage.midouze@institution-adour.fr / 06.03.50.90.09

Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE

ANIMATION DU SAGE.....	3
2020 : LES AXES DE TRAVAIL	3
2020 : ACTIONS MENÉES ET TRAVAIL ENGAGÉ	4
2020 : LES RÉUNIONS ET LES INSTANCES	11
2020 : ANIMATION	13
2021 : PERSPECTIVES.....	13
ANNEXE 1 : AUTORISATIONS LOI SUR L’EAU 2020 - AVIS ÉMIS	14
ANNEXE 2 : DÉCLARATIONS LOI SUR L’EAU REÇUES EN 2020	18
ANNEXE 3 : DOCUMENTS D’URBANISME 2020 - AVIS RENDU	20
ANNEXE 4 : SUIVI TRANSMISSION BDD « ZONES HUMIDES ».....	23
ANNEXE 5 : RÉUNIONS ET FORMATIONS.....	24

ANIMATION DU SAGE

D'une manière générale, l'animatrice du SAGE de la Midouze dans sa phase de mise en œuvre est chargée de :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et émettre un avis sur les dossiers de déclarations et d'autorisations loi sur l'eau ;
- Tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE : préparation (déroulement des séances, briefing amont avec le Président, dossiers examinés...) et organisation (réservation salle, envoi convocations, gestion du matériel...) des différentes réunions ; réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents... ; gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- Réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- Assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- Participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- Faire la veille réglementaire ;
- Réaliser la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

2020 : LES AXES DE TRAVAIL

Cette année 2020, l'animation du SAGE Midouze a principalement consisté :

- À finaliser la démarche de Projet de Territoire du Midour, volet opérationnel de la mise en œuvre du SAGE pour la restauration d'un équilibre quantitatif sur le sous-bassin du Midour et à valider le programme d'actions du Projet de Territoire du Midour en CLE ;
- À suivre et piloter l'étude sur la qualité physico-chimique et biologique du secteur « Douze aval », en partenariat avec les acteurs du secteur (Aqualande, Caillor, Sydec) ; à suivre les prestataires et partenaires techniques (chambre d'agriculture des Landes, DDTM40) ;
- À constituer le dossier d'appel à projet sur les zones humides, lancé par l'AEAG ;
- À organiser l'événement sur la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de l'Adour dans une démarche inter-SAGE du bassin de l'Adour ;
- À rendre les avis de la CLE pour les projets sur lesquels elle est formellement sollicitée ;
- À organiser les instances du SAGE (Bureau et CLE) ;
- À reconstituer le comité technique.

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont mis en œuvre (Adour amont et Midouze), et un en cours de validation (Adour aval). Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins, une approche inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, espèces invasives, ...), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

2020 : ACTIONS MENÉES ET TRAVAIL ENGAGÉ

Parmi les actions portées par la cellule d'animation, les actions suivantes peuvent être mises en exergue.

Projet de territoire du Midour (Thématique « Aspects quantitatifs »)

Le projet de Territoire du Midour est une déclinaison opérationnelle du SAGE Midouze sur le sous-bassin du Midour.

Cf. bilan d'activité du Projet de Territoire du Midour

Étude sur la qualité du sous-bassin de la Douze aval (Thématique « Aspects qualitatifs »)

Afin d'atteindre le bon état qualitatif des masses d'eau, un des grands enjeux du SAGE Midouze est la réduction des pressions sur la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau, notamment des pressions de pollution diffuse, de pollution par les eaux usées domestiques, industrielles et aquacoles.

L'amélioration de la connaissance de la qualité biologique sur le secteur Douze / Estampon s'inscrit ainsi dans l'objectif de plusieurs dispositions du SAGE Midouze :

- C2P1. Réduire la pollution des exploitations d'élevage
- C2P2. Améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles et forestières
- D1P2. Adapter les rejets de STEP à la sensibilité du milieu naturel
- D2P3. Evaluer et réduire l'impact des piscicultures sur la qualité des cours d'eau

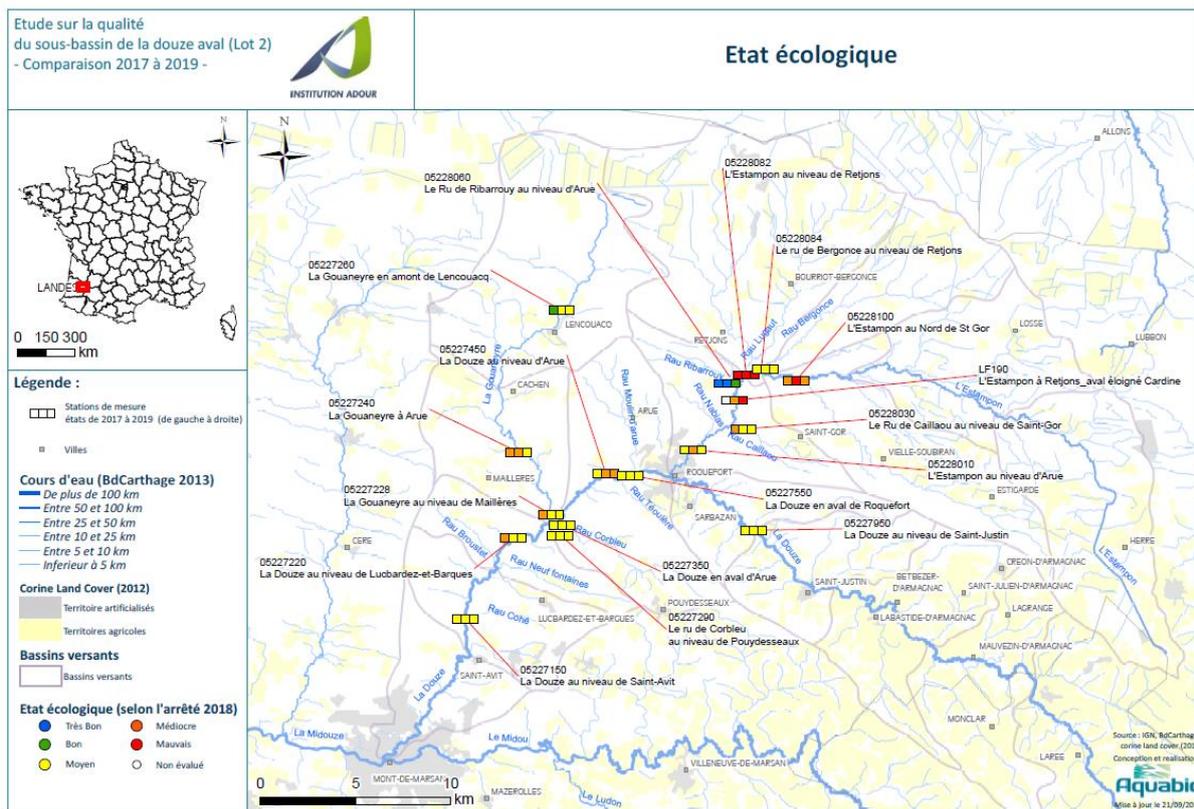
L'objectif de l'étude était de mener plusieurs campagnes d'analyses, à des points stratégiques du bassin, pour déterminer plus finement l'origine des pollutions sur les bassins versants de la Douze, de l'Estampon et des affluents. Afin que les résultats soient suffisamment significatifs et représentatifs, l'étude a été menée sur 3 campagnes annuelles de mesure. Elle a consisté à réaliser des analyses physico-chimiques (tous les 2 mois) et biologiques (une fois par an à l'étiage) en 14 points du bassin : 8 sur la Douze et ses affluents, 6 sur l'Estampon et ses affluents (avec ajout d'une station en aval de la pisciculture de Cardine en 2018).

Les relevés de physico-chimie ont été confiés au LPL (Laboratoire Landes Pyrénées) et les relevés biologiques, les interprétations et analyses de l'ensemble des résultats au bureau d'étude Aquabio.

Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle-Aquitaine, mais également par le groupe Aqualande, la société Caillor et le SYDEC.

La première restitution des résultats au comité de pilotage du suivi 2017 a eu lieu le 27 mars 2018. La deuxième restitution des résultats au comité de pilotage du suivi 2018 a eu lieu le 20 juin 2019. La troisième restitution des résultats au comité de pilotage du suivi 2019 et du bilan des 3 années d'étude, a eu lieu le 20 octobre 2020.

L'étude a bien été achevée en 2020 mais sa présentation en CLE du SAGE Midouze n'a pu se faire suite aux perturbations engendrées par la crise de la Covid-19. Ce projet sera donc clôturé début 2021, dès que les conditions permettront la tenue de la CLE.



Carte n° 1 : évolution de l'état écologique de chaque station sur les 3 années de suivi

Il a été convenu lors du dernier COPIL, et dans un objectif de poursuite du travail collectif mené autour de cette étude durant 3 ans, de proposer à la CLE la mise en place un groupe de suivi constitué des acteurs qui ont travaillé sur l'étude depuis 2017. Ce groupe de suivi pourrait continuer les interprétations des paramètres IBD sur les 3 stations de l'AEAG et du conseil départemental des Landes.

En parallèle, le groupe de suivi pourrait être force de proposition pour la mise en place d'actions ou pour l'impulsion d'une dynamique territoriale qui favoriserait à terme l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous-bassin versant.

De plus, en vue de l'élaboration prochaine du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le bassin versant de la Douze, les résultats de l'étude qualité Douze seront valorisés dans le diagnostic du PTGE et la dynamique du groupe de suivi pourra amorcer la concertation autour de ce futur programme.

Les éléments sont disponibles au téléchargement sur le site de l'Institution Adour :

- Rapport de suivi de l'année 2017 : [lien](#)
Compte-rendu du COPIL du 27/03/2018 : [lien](#)
- Rapport de suivi de l'année 2018 : [lien](#)
Compte-rendu du COPIL du 20/06/2019 : [lien](#) & diaporama : [lien](#)
- Rapport de suivi de l'année 2019 et bilan 2017-2019 : [lien 1](#) et [lien 2](#)
Compte-rendu du COPIL du 20/10/2020 : [lien](#) & les diaporamas : [lien 1](#) et [lien 2](#)

Constitution du dossier d'appel à projet zones humides (Thématique « Rivières et zones humides »)

L'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne, constituée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, des Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, a lancé un appel à projets sur le sujet de la restauration des zones humides face aux enjeux du changement climatique, ciblant tout particulièrement les têtes de bassins versants.

L'appel à projet vise à accompagner des opérations ambitieuses visant la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides dans une logique d'adaptation au changement climatique et plus particulièrement :

- La restauration des services de régulation hydrologique ;
- Le renforcement des services en faveur d'une agriculture durable ;
- L'amélioration des capacités épuratoires des zones humides en réponse à des enjeux de qualité de l'eau ;
- La restauration des zones humides comme capacité de stockage de carbone ;
- La valorisation auprès des acteurs locaux et du grand public de préserver et restaurer les zones humides en réponse aux effets du changement climatique.

Les projets doivent porter sur la période 2021/2024.

Afin de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des actions du PTGE Midou(r) et de répondre aux dispositions du SAGE Midouze ciblant les zones humides, l'Institution Adour, dans le cadre de l'animation de ces deux dossiers, a déposé une note d'intention en juin 2020 en partenariat avec la CATZH de l'ADASEA 32 et Landes Natures, tous deux opérateurs locaux sur la thématique des zones humides. En parallèle, les syndicats de rivières landais du bassin de la Midouze (Syndicat de la Midouze et Syndicat du Midou-Douze) avaient également déposé respectivement une note d'intention.

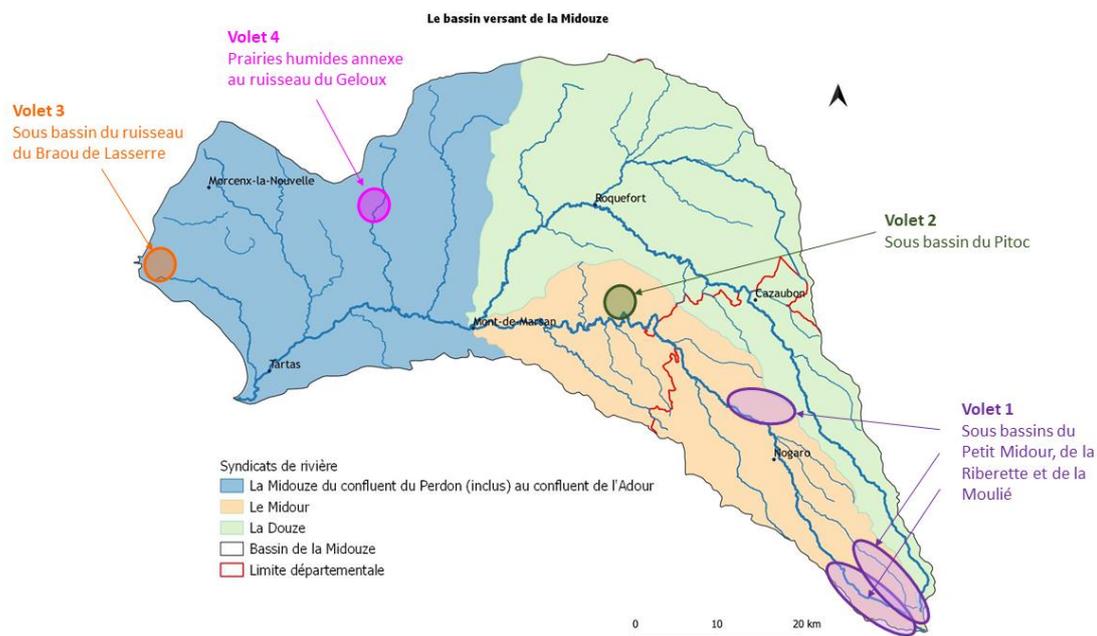
L'Entente pour l'eau a retenu les trois notes d'intention pour le dépôt d'un dossier final de candidature au 30 septembre 2020, en souhaitant qu'un seul dossier soit déposé regroupant les projets des deux syndicats de rivière et de l'Institution Adour.

Ce travail technique conséquent a été peu relayé auprès des instances du SAGE Midouze, mais a été travaillé en direct par les techniciens et élus des structures concernées ; en effet, le devenir de ce projet et surtout sa sélection par l'Entente pour l'eau ne pouvaient pas être assurés. Ainsi, après le dépôt d'un dossier complet en septembre 2020, l'Entente pour l'eau a confirmé en décembre 2020 aux partenaires du projet sa sélection pour être soutenu dans le cadre de l'appel à projets.

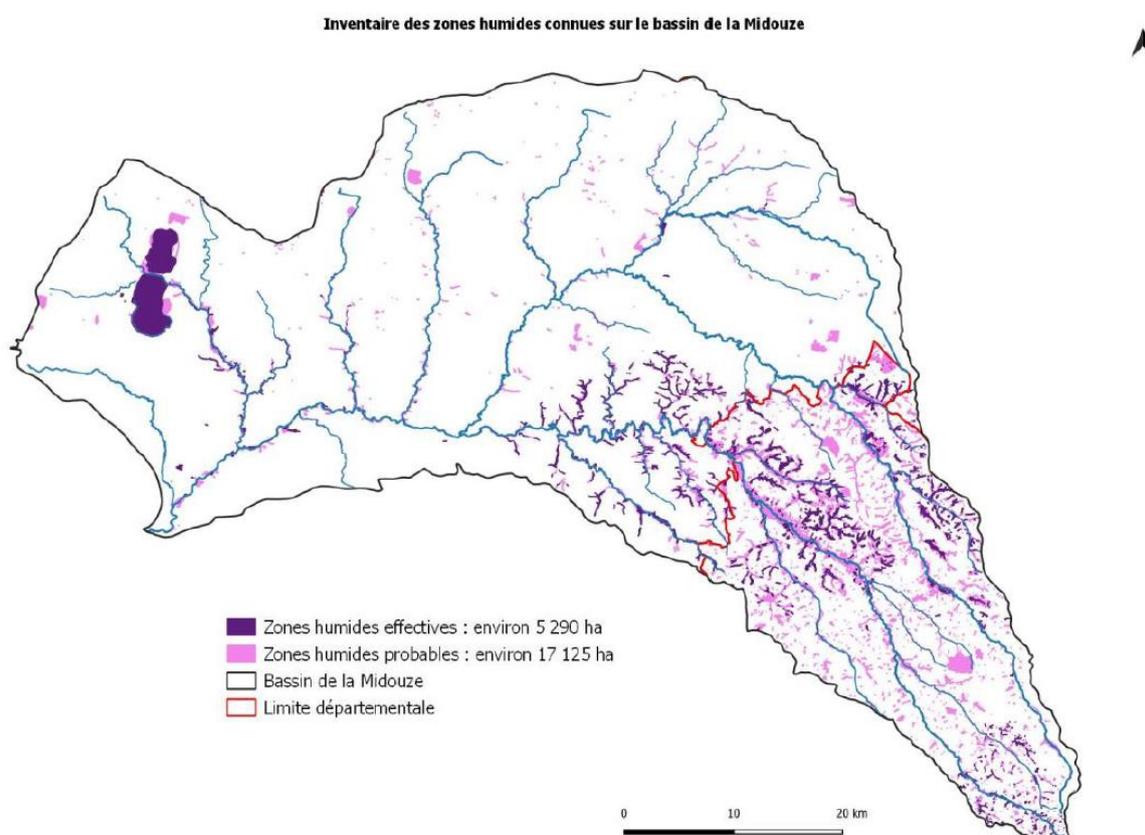
Ainsi le projet présenté et retenu par l'Entente s'articule en 4 volets opérationnels et 1 volet transversal complémentaires :

- Volet 1 : restaurer et gérer les milieux humides à l'échelle de bassins versants pour valoriser leurs fonctions écologiques et améliorer la résilience de ces territoires face aux enjeux liés au changement climatique - partenaire ciblé : l'ADASEA 32 ;
- Volet 2 : restaurer et préserver les zones humides face aux risques d'érosion diffuse des sols pour maintenir durablement leur état et leurs fonctionnalités - partenaire ciblé : Syndicat du Midou et de la Douze ;
- Volet 3 : créer une zone tampon à vocation humide à l'exutoire d'un réseau de drainage agricole pour améliorer l'état global du cours d'eau et de ses milieux annexes - partenaire ciblé : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze ;
- Volet 4 : restaurer une prairie humide située à proximité d'un cours d'eau pour améliorer ses fonctionnalités et celles du cours d'eau - partenaire ciblé : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze ;
- Volet transversal : coordination, suivi et valorisation des actions de restauration de milieux humides - partenaire ciblé : Institution Adour.

Dans ces volets, s'impliqueront les collectivités, les associations, les propriétaires privés et notamment les agriculteurs, pour que le rôle de chacun soit mis en lumière. Tous ces éléments seront présentés aux instances du SAGE lors des prochaines réunions.



Carte n° 2 : Localisation des projets



Carte n° 3 : Milieux humides répertoriés sur le BV Midouze lors de l'harmonisation de la BDD ZH

Participation à l'organisation de l'événement inter-SAGE sur la qualité de l'eau (Thématique « Gouvernance »)

Durant les mois de novembre et décembre, un événement sur la qualité de l'eau a été organisé en inter-SAGE sous forme de « webconférences ».

Cet événement portait sur 3 thématiques :

- Les macrodéchets et les microplastiques : le 26 novembre ;
- La réduction de l'impact des eaux usées : le 03 décembre ;
- L'usage des produits phytosanitaires : le 10 décembre.



Pour chaque webconférence des intervenants ont été sollicités pour apporter leur retour d'expérience sur chaque thématique abordée :

- Macrodéchets et microplastiques : l'association la Pagaie Sauvage, l'association Surfrider, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'institut méditerranéen d'océanologie, le centre de recherche Rivages Pro Tech, le syndicat mixte du bas Adour maritime, une artiste plasticienne ;
- Réduction de l'impact des eaux usées : la chambre d'agriculture des Landes, l'Institution Adour, la DDT des Hautes-Pyrénées, la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, l'animatrice du SAGE Leyre, le centre de recherche appliquée NOBATEK, Véolia ;
- Usage des produits phytosanitaires : la commune d'Anglet, la commune de Saint-Geours-d'Auribat, la communauté d'agglomération de Dax, la FRAB Nouvelle-Aquitaine, trois agriculteurs dont un agronome mettant en place une agriculture de conservation des sols par la technique du semi-direct sous couvert végétal.

L'événement a rencontré un large écho, puisque les trois webconférences ont réuni 160 participants, avec de nombreux types d'acteurs représentés : élus, structures publiques, services de l'Etat, particuliers, associations, chercheurs, étudiants, industriels, etc.

Au début de chaque webconférence, une vidéo illustre les intérêts de réunir les acteurs territoriaux sur ces enjeux, au travers des discours des Présidents de CLE des SAGE Adour amont, Adour aval et Midouze et, de l'AEAG.

Lien de la vidéo : [ICI](#)

Le lien pour les replays des 3 webconférences : [ICI](#)



Consultation de la CLE pour avis / information

Autorisations loi sur l'eau

L'article R214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Autorisation sont envoyés pour avis à la CLE, qui a 45 jours pour répondre. Dans le cadre des autorisations temporaires (article R214-23 du même code), la CLE a 15 jours pour rendre un avis. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

La CLE de la Midouze a délibéré le 08/03/2018 pour que le bureau puisse émettre un avis sur les dossiers d'autorisation en son nom, compte-tenu du délai de 45 jours à respecter.

En 2020, 2 avis formels ont été rendus (cf. Annexe 1) :

- Avis sur la demande d'autorisation complémentaire pour la restauration de la pisciculture de l'étang du Moura (ouvrage fondé en titre) sur la commune d'Avéron-Bergelle (32) :
Avis de compatibilité avec les dispositions du SAGE et de conformité avec le règlement, avec une réserve et deux recommandations ;
- Avis sur le programme Re-Resources des aires d'alimentation de captages prioritaires de Pujole-Plan et Saint-Gein :
Avis de compatibilité avec les dispositions du SAGE et de conformité avec le règlement avec deux recommandations.

En 2020, un pré-avis a également été rendu par la cellule d'animation, avant dépôt final du dossier auprès des services de l'État : dossier d'autorisation environnementale sur les thermes de Barbotan.

Déclarations loi sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE. Ces dossiers de déclaration étant transmis uniquement pour information au Président de la CLE, ils sont ainsi transmis en fin de procédure, soit en général à la date d'autorisation de démarrage des travaux, ce qui ne permet pas au Président de la CLE d'alerter les services instructeurs sur l'incomplétude ou l'incohérence d'un dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE.

En 2020 sur le périmètre du SAGE Midouze, 35 déclarations ont été enregistrées (cf. tableaux en Annexe 2), et dont 62% concerne des forages d'irrigation (création ou remplacement) sur le département des Landes.

Arrêtés de mise en conformité de plans d'eau

Les DDT ont travaillé sur la mise en conformité de plans d'eau existants et en particulier sur la nécessité de fixer une valeur de débit réservé à restituer à l'aval de ces plans d'eau. La DDTM 40 a ainsi fait suivre à la cellule d'animation du SAGE Midouze 48 arrêtés préfectoraux portant complément à l'autorisation initiale des plans d'eau concernés.

Documents d'urbanisme - accompagnement des acteurs et avis de la CLE

Les documents d'urbanisme (SCOT / PLU / PLU(i) / cartes communales) doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE. Grâce au travail mené en partenariat avec les services de l'Etat, la CLE est désormais souvent conviée aux réunions de travail au même titre que les « PPA » : personnes publiques associées, notamment dans les Landes.

La cellule d'animation du SAGE participe à l'échange de données cartographiques (données zones humides, données de l'étude érosion) afin de faciliter la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des demandes de données transmises en lien avec les documents d'urbanisme.

Demandeur	Objet de la demande	Données transmises	Date
BE Metropolis Territoire	PLUi CdC Armagnac Adour	BDD ZH, BDD érosion, espace de mobilité de l'Adour	30/04/2020
CdC Bastides et Vallons du Gers	Élaboration PLUi CdC	BDD ZH, BDD érosion, Habitats Natura 2000, espace de mobilité de l'Adour	14/12/2020

En retour, l'accès aux données produites par les acteurs locaux relatives aux enjeux du SAGE est souhaité afin de mettre à jour les informations relatives au territoire (exemple : résultats des inventaires effectués dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme).

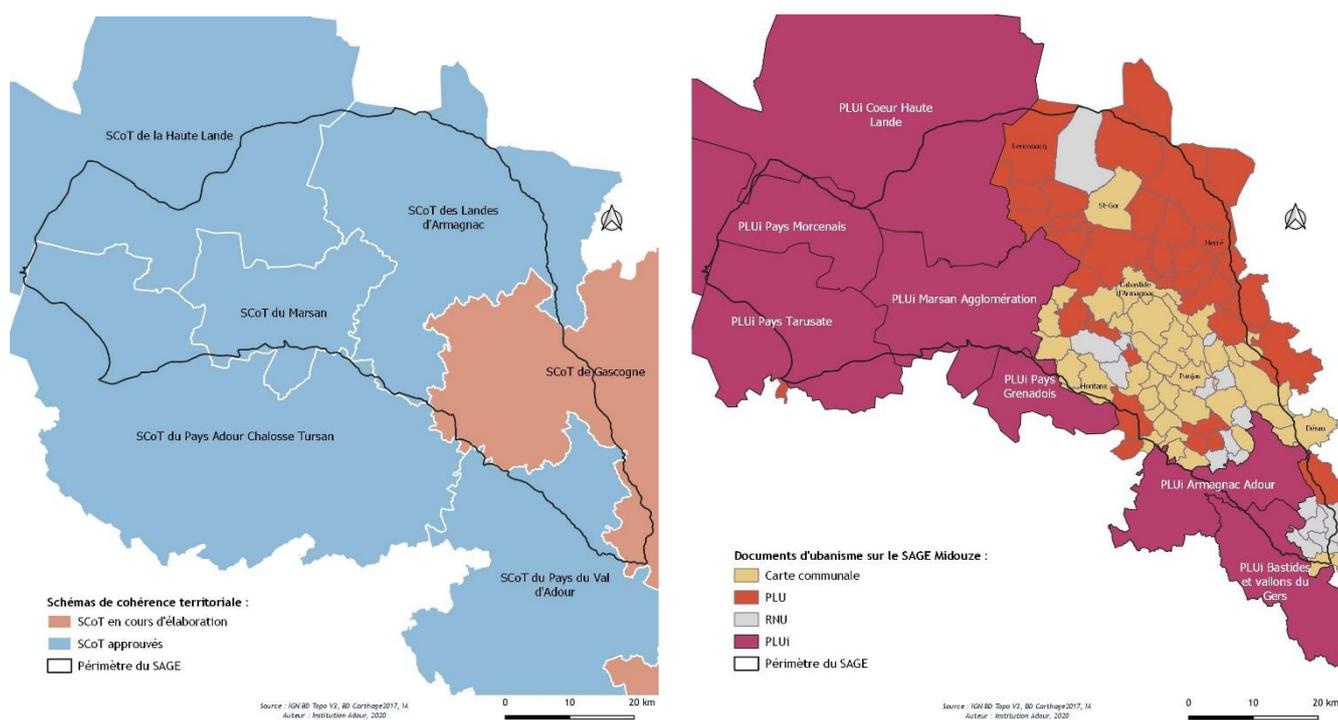
À savoir que la base de données « zones humides » est également transmise en dehors de l'élaboration des documents d'urbanisme aux partenaires du SAGE et porteurs de projets soumis à autorisation environnementale. Le tableau en Annexe 4 retrace l'ensemble des transmissions de la BDD « zones humides », depuis 2018.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la cellule d'animation du SAGE Midouze a été associée et a participé à l'élaboration de deux documents d'urbanisme, dont un pour lequel elle a rendu un avis (Annexe 3) :

- PLUi de la Communauté de Communes Pays morcenais (arrêt du document, avis de compatibilité avec le SAGE Midouze rendu par la CLE en juin 2020, assorti d'une réserve et de quatre recommandations),
- PLUi de la Communauté de Communes Armagnac Adour (prise de contact pour la récupération de données, pas encore de participation aux réunions).

Les documents d'urbanisme qui sont en cours d'élaboration sur le périmètre du SAGE Midouze :

- Le PLUi de la Communauté de Communes Cœur Haute Landes (département des Landes),
- Le PLUi de la Communauté de Communes Armagnac Adour (département du Gers),
- Le PLUi de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (département du Gers),
- Le SCoT de Gascogne (département du Gers).



Cartes n° 4 et 5 : État d'avancement des documents d'urbanisme du bassin de la Midouze

La cellule d'animation a également organisé une réunion, le 17/11/2020, avec les chargés de mission des SCoT du Marsan, des Landes d'Armagnac et du Pays Val Adour, afin de pouvoir les intégrer dans le COTECH de suivi de la révision du SAGE Midouze.

L'objet de la réunion était de faire une analyse des orientations des SCoT du territoire avec les dispositions du SAGE, que les chargés de mission présentent les grands enjeux des SCoT et, d'exposer les plus-values pour la révision du SAGE de participer au COTECH.

2020 : LES RÉUNIONS ET LES INSTANCES

La liste des réunions organisées ou réunions auxquelles a participé l'animatrice au titre du SAGE est présentée en Annexe 5.

Les instances de la CLE se sont réunies 3 fois au cours de l'année 2020, et le COTECH une fois.

Commission Locale de l'Eau du 11 mars 2020

La CLE s'est réunie le 11 mars 2020 à 14h00 à Mont-de-Marsan (40). Cette réunion avait pour unique objet la validation du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour. L'organisation de cette réunion a donc un peu différé des commissions habituelles, c'est-à-dire que des membres du comité de pilotage du PTGE Midour non membres de la CLE Midouze étaient présents à cette réunion.

L'ordre du jour était le suivant :

- Concertation pour la co-construction du PTGE Midour
- Processus et étapes d'élaboration du PTGE Midour
- Contenu du PTGE Midour : objectifs, stratégie et programme d'actions
- Révision du SAGE Midouze pour la conformité du PTGE Midour
- Validations et votes
- Perspectives

Le compte-rendu complet et le diaporama sont disponibles au téléchargement sur le site internet de l'Institution Adour : [lien internet](#).

Réunion de bureau du 26 juin 2020

Le Bureau s'est réuni le 26 juin 2020 à 11h00, en visio-conférence. Cette réunion de Bureau avait un double objectif : rendre un avis d'autorisation loi sur l'eau et un avis sur un document d'urbanisme et présenter la nouvelle animatrice du SAGE Midouze.

L'ordre du jour était le suivant :

- Points d'information : présentation de la nouvelle animatrice du SAGE Midouze, modification à venir de la composition de la CLE suite aux élections municipales, information sur l'avancée de l'étude qualité Douze Aval
- Avis concernant le dossier d'autorisation pour la restauration de la pisciculture de l'étang du Moura appartenant au Conseil Départemental du Gers
- Avis sur le projet de PLUi-H de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Comité technique du 07 septembre 2020

Le comité technique s'est reconstitué lors d'une réunion en visio-conférence, le 07 septembre 2020. L'ordre du jour était le suivant :

- Définition des membres du COTECH
- Information sur les nouvelles désignations des structures membres du collège 1 de la CLE
- Mise à jour périmètre SAGE Midouze
- Présentation du calendrier prévisionnel de révision du SAGE Midouze
- Réflexion sur les études envisagées dans le cadre de la révision du SAGE

Le comité technique a de nouveau été sollicité afin d'accompagner les instances du SAGE, ainsi que la cellule d'animation, dans la démarche de révision de l'outil de planification.

Le COTECH n'avait pas été réuni depuis 2013, et il a été convenu d'intégrer à ce COTECH les structures des techniciens rivières et des chargés de mission des SCOT, qui sont sur le périmètre du SAGE Midouze et siégeant au sein de la CLE.

Il est ainsi composé des structures suivantes :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Région Occitanie
- Département des Landes
- Département du Gers
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- DREAL Occitanie
- DDTM des Landes
- DDT du Gers
- AEAG
- Syndicat du bassin du Midour et de la Douze
- Syndicat du Midou et de la Douze
- Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze
- Marsan Agglomération
- PETR Val Adour
- Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac
- Institution Adour

Réunion de bureau du 09 décembre 2020

Le Bureau s'est réuni le 09 décembre 2020 à 14h00, en visio-conférence. Cette réunion de Bureau avait un double objectif : rendre un avis sur le programme Re-Sources de l'AAC Pujo-le-Plan/Saint-Gein et présenter un premier bilan du SAGE en vue de définir les préparer le Bureau pour la prochaine CLE qui s'organisera début 2021.

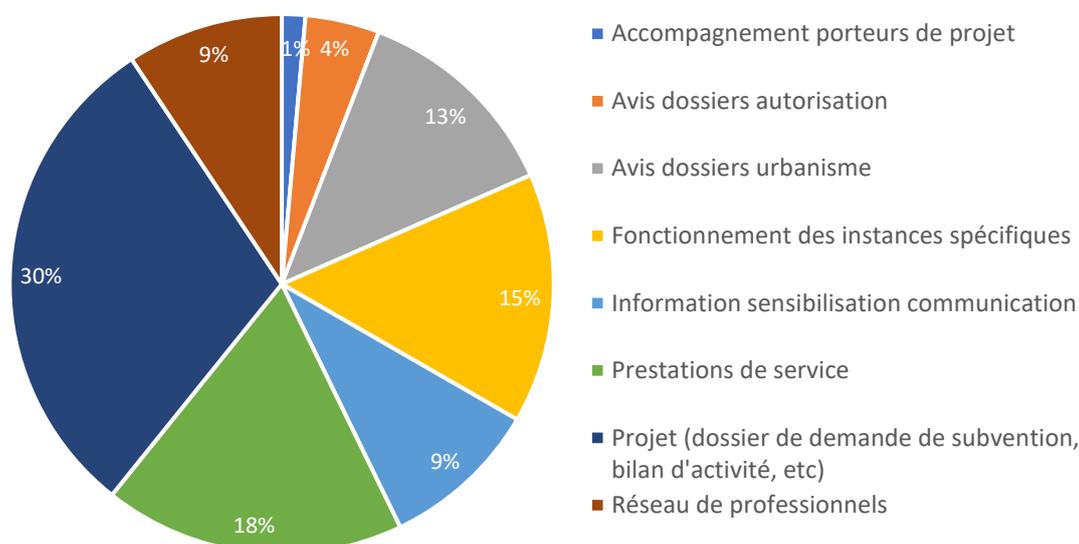
L'ordre du jour était le suivant :

- Points d'actualité
- Bilan de l'animation du SAGE Midouze depuis 2013
- Rappels des éléments impliquants la révision du SAGE Midouze
- Calendrier prévisionnel de révision du SAGE
- Avis sur le programme Re-Sources de l'AAC Pujo-le-Plan / Saint-Gein

Suite aux élections municipales de 2020, la CLE va être modifiée pour le collège 1. Le Bureau devra également être recomposé, puisque quatre membres, sur les six composant le collège 1 du Bureau, ne sont plus désignés au sein de la CLE.

2020 : ANIMATION

Le temps d'animation du SAGE Midouze se répartit comme suit en 2020 :



L'item « projet » représente une grande partie de l'animation, en raison de la phase d'amorçage de la révision, avec le bilan global de l'animation du SAGE depuis sa mise en œuvre. L'item « fonctionnement des instances » représente $\frac{1}{4}$ de l'animation du SAGE, en lien avec les élections municipales et la modification des désignations au sein du collège 1. La partie « prestation de service » correspond à la finalisation de l'étude qualité Douze.

2021 : PERSPECTIVES

En 2021, l'animation du SAGE Midouze sera tournée principalement autour des points suivants :

- Organisation des réunions des différentes instances du SAGE ; en particulier, une réunion de CLE sera organisée pour valider la stratégie de révision du SAGE incluant la prise en compte des objectifs et des actions du PTGE Midour dans les dispositions et les règles du SAGE, la modification du périmètre, la compatibilité avec le SDAGE 2022-2027, ...
- Suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration : accompagnement des collectivités compétentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE pour assurer la bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau et la compatibilité avec le SAGE.
- Poursuite de la diffusion de la base de données zones humides constituée à l'échelle du bassin de l'Adour, sur le périmètre du SAGE Midouze ; travail de communication et sensibilisation ; accompagnement d'éventuels porteurs de projets.
- Lancement du diagnostic permettant l'identification des points noirs de l'assainissement non collectif sur le bassin ; travail en inter-sage par le biais d'un stage de six mois à partir de mars 2021.
- Suivi de la mise en œuvre du PTGE du Midour et lien avec les instances du SAGE ; veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans le projet de territoire.
- Suivi du lancement de la démarche de PTGE sur le bassin de la Douze ; veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans la démarche.

Suivi des études et projets menés sur le périmètre du bassin de l'Adour et intéressants le SAGE : étude socio-économique sur la nappe des sables infra-molassiques, démarche sur les plantes exotiques envahissantes, etc.

ANNEXE 1 : AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU 2020 - AVIS ÉMIS



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
MIDOUZE

Direction départementale des territoires du
Gers
19 Place du Foirail
BP 342
32007 AUCH CEDEX

A l'attention de Monsieur Philippe BARRIEU

Le Président de la CLE

MB/AB/PC

N° 3619

Dossier suivi par Astrid BATS

05 58 46 18 70

sage.midouze@institution-ador.fr

Mont-de-Marsan, le 15 JUL. 2020

Objet : Avis de la Commission Locale de l'Eau de la Midouze sur la demande d'autorisation complémentaire pour la restauration de la pisciculture de l'étang du Moura (ouvrage fondé en titre) sur la commune d'Avéron-Bergelle

V/Réf. : 32-2020-00109

P.J. : Analyse détaillée du dossier

Madame le Préfète,

Vous avez sollicité la CLE Midouze le 21 avril 2020 pour émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation complémentaire pour la restauration de la pisciculture de l'étang du Moura (ouvrage fondé en titre), sur la commune d'Avéron-Bergelle.

Le dossier est déposé par le Département du Gers qui a mandaté le bureau d'études SCE Aménagement et Environnement pour le constituer.

La CLE constate que le projet de restauration de la pisciculture est intégré dans un projet plus global de mise en valeur culturelle, patrimoniale et écologique du site de l'étang du Moura et qu'un plan de gestion est établi visant à valoriser les milieux et la biodiversité de cet espace naturel sensible.

La CLE souligne que les enjeux d'utilisation et de gestion des plans d'eau individuels est un enjeu fort à l'échelle du bassin versant de la Midouze, comme en témoignent les multiples dispositions du SAGE relatives à ce sujet. Elle incite donc le Département du Gers à être le plus vertueux possible dans l'utilisation et la gestion de cet étang à des fins de pêche, afin de constituer une référence sur le bassin versant.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-ador.fr - Site : www.institution-ador.fr

Sur la base des éléments présentés dans le dossier, la CLE Midouze valide la compatibilité du dossier avec le SAGE Midouze, assorti des recommandations et réserve suivantes :

- **RESERVE** : La CLE préconise que des précisions soient apportées quant aux impacts potentiels du projet en phase d'exploitation (sur la qualité et l'hydrologie du milieu récepteur et sur les espèces) et aux dispositions qui seront prises pour éviter ou réduire ces impacts et pour les suivre en phase d'exploitation. Ceci permettra d'assurer la compatibilité avec les dispositions du SAGE suivantes :
 - A3P4 : améliorer et régulariser l'utilisation des retenues individuelles
 - D2P3 : évaluer et réduire l'impact des piscicultures sur la qualité des cours d'eau
 - D3P1 : limiter l'impact des plans d'eau individuels sur la qualité de l'eau
 - F2P3 : lutter contre la dispersion des espèces envahissantes
- **RECOMMANDATION** : La CLE recommande de considérer la présence de la cistude d'Europe (en plus de la lamproie de Planer) sur le site pour adapter la période de réalisation des travaux de sorte à minimiser les impacts sur ces populations ;
- **RECOMMANDATION** : La CLE recommande de compléter l'analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs et dispositions du SAGE et la conformité avec les règles.

L'analyse détaillée complète du dossier ayant motivé cet avis est jointe au présent envoi.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Paul CARRERE

INSTITUTION ADOUR
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr



Syndicat mixte départemental d'équipement
des communes des Landes
55 Rue Martin Luther King
CS 70627
40000 MONT-DE-MARSAN

A l'attention de Lucie SCHWARTZ,

Les Présidents des CLE

FD-AB/BV-PC

N° 4814

Dossier suivi par Floriane DYBUL et Astrid BATS

05 58 46 18 70

sage.adouramont@institution-adour.fr

sage.midouze@institution-adour.fr

Mont-de-Marsan, le 10 décembre 2020

Objet : Avis des CLE Adour amont et Midouze sur le Programme Re-Sources

V/Réf. : Votre courrier n° 128

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité les Commissions locales de l'eau (CLE) du bassin amont de l'Adour et du bassin de la Midouze le 20 octobre 2020 pour émettre un avis de compatibilité aux PAGD et de conformité aux règlements des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le programme Re-Sources élaboré sur l'aire d'alimentation des captages de Pujo-le-Plan et de St-Gein.

Même si les CLE regrettent que les leviers d'actions inhérents à un programme Re-Sources ne permettent pas d'aller plus loin pour reconquérir la qualité de l'eau de ces captages prioritaires, elles soulignent l'importance de ne pas substituer les molécules engendrant une dégradation de la qualité des eaux brutes par d'autres. Les CLE soulignent également l'importance de mener des actions collectives et coordonnées entre acteurs (OPA notamment), en plus des actions individuelles mais notent que le travail risque de devoir s'inscrire dans un temps plus long et qu'un seul programme Re-Sources ne sera vraisemblablement pas suffisant pour l'atteinte des objectifs.

Les CLE Adour amont et Midouze soulignent l'importance de la concertation réalisée, même si elles regrettent qu'il ne soit pas proposé d'ouvrir les instances du programme Re-Sources à des acteurs de la société civile (associations de consommateurs ou environnementales, par exemple).

Néanmoins, le programme Re-Sources répond pleinement aux dispositions des SAGE Adour amont et Midouze, contribuant à sécuriser l'alimentation en eau potable en réduisant les pressions sur la qualité de la ressource.



A la lecture du dossier et après échange avec vous, en tant que porteur de projet, les CLE Adour amont et Midouze émettent un avis de compatibilité du programme Re-Sources aux SAGE, assorti de deux recommandations.

Recommandation commune :

En phase de mise en œuvre, les CLE encouragent vivement à ce que soient affinées les connaissances permettant de concilier agriculture de conservation des sols et l'atteinte des objectifs du PAT, au regard des conditions pédoclimatiques de la zone. Elles encouragent vivement à ce que ces connaissances soient bien intégrées à l'appui personnalisé aux agriculteurs. La mise en œuvre de cette recommandation permettra de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic territorial et de répondre pleinement aux dispositions 3 du SAGE Adour amont et C1 du SAGE Midouze. En effet, le territoire est sensible à l'érosion des sols, que ce soit versant Adour amont ou Midouze. Or, plusieurs agriculteurs pratiquent actuellement une agriculture de conservation des sols, permettant de réduire l'érosion diffuse et identifiée comme adaptation au changement climatique à rechercher. Si le diagnostic territorial mentionne un besoin d'appui spécifique à ces agriculteurs pour leur proposer des solutions adaptées à la conciliation des différents enjeux du territoire, la rédaction actuelle des fiches-actions n'en traduit pas la réalité opérationnelle.

Recommandation spécifique vis-à-vis du SAGE Midouze :

La CLE du bassin de la Midouze encourage le SYDEC à faire référence à la sous-disposition H1P3 « Promouvoir la mise en place de pratiques agro-environnementales dans les aires d'alimentation des captages AEP » du SAGE Midouze, qui cible les actions à mener sur l'aire d'alimentation du captage des Arbouts.

Enfin, d'un point de vue strictement formel, nous souhaitons vous signaler quelques erreurs dans le document fourni, notamment dans la liste des appuis techniques possibles pour l'action AGRIS, action qualitative qui vise l'appui d'acteurs ayant une approche plus quantitative des forages. La mise à jour des appuis techniques possibles lors de la phase opérationnelle permettra de garantir la bonne réalisation de l'action.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Paul CARRERE
Président de la CLE Midouze



Bernard VERDIER
Président de la CLE Adour amont




Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

ANNEXE 2 : DÉCLARATIONS LOI SUR L'EAU REÇUES EN 2020

Date enregistrement DDT(M)	Date réception IOTA	Département	Format	Intitulé dossier	Catégorie IOTA ou ICPE	Numéro dossier	Rubrique principale	MO	Commune/CdC	Masse d'eau
27/01/2020	28/01/2020	40	Numérique	Remplacement de 2 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00022	1.1.1.0	EARL PELLUBOSOC	Bourriot-Bergonce CdC des Landes d'Armagnac	Nappe
31/01/2020	03/02/2020	40	Numérique	Remplacement d'1 forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00034	1.1.1.0	SCEA L'ESTRIGON	Uchacq-et-Parentis Le Marsan Agglomération	Nappe
27/01/2020	11/02/2020	40	Numérique	Remplacement de 4 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00014	1.1.1.0	EARL CORNALIS RIVOYRE	Solferino CdC Cœur Haute Lande	Nappe
24/02/2020	21/02/2020	40	Numérique	Remplacement de forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00073	1.1.1.0	EARL Grand Mayne	Bourriot-Bergonce CdC des Landes d'Armagnac	Nappe
24/02/2020	25/02/2020	40	Numérique	Remplacement de 2 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00074	1.1.1.0	SCEA de la Pignada	Bourriot-Bergonce CdC des Landes d'Armagnac	Nappe
28/02/2020	05/03/2020	40	Numérique	Création de 2 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00056	1.1.1.0	SCEA du Domaine de la Chantecaille	Onesse-et-Laharie CdC Pays Morcenais	Nappe
11/02/2020	06/03/2020	40	Numérique	Régularisation plan d'eau au lieu-dit Jardines	Plan d'eau	40-2020-00048	3.2.3.0	DUCASSE Alain	Créon d'Armagnac CdC Landes d'Armagnac	Nappe
06/03/2020	06/03/2020	40	Numérique	Création d'1 forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00091	1.1.1.0	EARL MARC	Bourriot-Bergonce CdC des Landes d'Armagnac	Nappe
09/03/2020	09/03/2020	40	Numérique	Remplacement d'1 forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00063	1.1.1.0	EARL du SERPOLET	Rion-des-Landes CdC Pays Tarusate	Nappe
09/03/2020	18/03/2020	40	Numérique	Vidange de l'étang du Moulin de Bas	Plan d'eau	40-2020-00042	3.2.4.0	DUPRAT Éliane	Sainte-Foy CdC Pays de Villeneuve en Armagnac	
20/03/2020	23/03/2020	40	Numérique	Remplacement d'1 forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00086	1.1.1.0	DUROU Vincent	Rion-des-Landes CdC Pays Tarusate	Nappe
20/03/2020	23/03/2020	40	Numérique	Remplacement d'1 forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00101	1.1.1.0	EARL l'Écureuil	Ygos-Saint-Saturnin CdC Pays Morcenais	Nappe
01/04/2020	02/04/2020	40	Numérique	Remplacement d'1 forage	Forage irrigation	40-2020-00114	1.1.1.0	EARL PERNADAUD	Saint-Martin-d'Oney Le Marsan Agglomération	Nappe
	06/04/2020	40	plus accessible	Forage	Forage irrigation	40-2020-00126	1.1.1.0	SCEA LAOUCAZE		
24/04/2020	30/04/2020	40	Numérique	Réfection d'1 forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00141	1.1.1.0	EARL TOUMIOU	Rion-des-Landes CdC Pays Tarusate	Nappe
29/04/2020	04/06/2020	40	Numérique	Remplacement d'1 forage	Forage irrigation	40-2020-00192	1.1.1.0	Commune de Rion-des-Landes	Rion-des-Landes CdC Pays Tarusate	Nappe

26/05/2020	04/06/2020	40	Papier	Projet de construction SASU Jardin de CLEIA	Autre	40-2019-00490	2.1.5.0	UNITI Habitat et Famille	Mont-de-Marsan Le Marsan Agglomération	Midouze
23/06/2020	30/06/2020	40	Papier	Élargissement ouvrage chemin des sports	Ouvrage en lit mineur	40-2020-00235	3.1.3.0	Commune de Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan Le Marsan Agglomération	Midou
10/07/2020	10/07/2020	40	Numérique	Remplacement de 2 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00266	1.1.1.0	SCEA du PEYROC	Lencouacq CdC des Landes d'Armagnac	Nappe
23/07/2020	23/07/2020	40	Numérique	Création d'un radier et réfection d'un bajoyer sur un ouvrage de franchissement	Ouvrage en lit mineur	40-2020-00281	3.1.2.0 3.1.5.0	CC Landes d'Armagnac	Bertbezer d'Armagnac CdC Landes d'Armagnac	
23/07/2020	23/07/2020	40	Numérique	Consolidation d'une berge par enrochements en amont d'un pont routier	Ouvrage en lit mineur	40-2020-00280	3.1.2.0	CC Landes d'Armagnac	Mauvezin d'Armagnac CdC Landes d'Armagnac	
30/07/2020	03/08/2020	40	Numérique	Remplacement de deux forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00289	1.1.1.0	EARL LES ARTIGUES	Solférino CdC Cœur Haute Landes	Nappe
31/07/2020	04/08/2020	40	Numérique	Remplacement d'un forage	Forage irrigation	40-2020-00037	1.1.1.0	Golf de Mont-de-Marsan	Saint-Avit Le Marsan Agglomération	Nappe
05/08/2020	14/08/2020	32	Papier	Réfection de l'enrochement du Pont de Monlézun	Ouvrage en lit mineur	32-2020-00169	3.1.2.0	Département du Gers	Monlézun d'Armagnac CdC du Bas-Armagnac	Ru de l'izaute
15/09/2020	17/09/2020	40	Numérique	Réalisation d'un busage	Ouvrage en lit mineur	40-2020-00338	3.1.2.0	BAGUE Bernadette	Carcarès-Saint-Croix CdC Pays Tarusate	La Midouze
14/10/2020	20/10/2020	40	Numérique	Création d'un plan d'eau d'irrigation	Plan d'eau	40-2020-00359	3.2.3.0	SUCÈRE William	Hontanx Pays de Villeneuve en Armagnac	Déconnecté du CE
15/10/2020	19/10/2020	40	Numérique	Remplacement de 3 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00357	1.1.1.0	SCEA du Broustic	Luxey CdC Cœur Haute Landes	Landes
16/10/2020	19/10/2020	40	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00372	1.1.1.0	EARL Ordokihandia	Solférino CdC Cœur Haute Landes	Nappe
19/10/2020	19/10/2020	40	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00362	1.1.1.0	SCEA des Écureuils	Pouydesseaux Le Marsan Agglomération	Nappe Mio Plio quaternaire
19/10/2020	23/10/2020	32	Papier	Création de 2 passerelles piétons canal étang du Moura	Plan d'eau	32-2020-00258	3.1.5.0	Département du Gers	Averon-Bergelle CdC Armagnac-Adour	Canal de l'étang du Moura
29/10/2020	12/11/2020	32	Papier	Travaux sur sortie de drainage	Ouvrage en lit mineur	32-2020-00259	3.1.5.0 3.1.2.0	EARL d'ESPARSAC	Bouzon-Gellenave CdC Armagnac-Adour	Midour
09/11/2020	17/11/2020	32	Papier	Consolidation du pont du Mégnon	Ouvrage en lit mineur	32-2020-00273	3.1.5.0 3.1.2.0 3.2.1.0	CdC Grand Armagnac	Cazaubon CdC Grand-Armagnac	Ru de l'Uby
24/11/2020	26/11/2020	40	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00407	1.1.1.0	SCEA des Écureuils	Lacquy CdC Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	Nappe - 25 m de profondeur
14/12/2020	30/12/2020	32	Papier	Remplacement d'un ouvrage hydraulique sur VC	Ouvrage en lit mineur	33-2020-00332	3.1.2.0 3.1.5.0	CdC du Grand Armagnac	Mauléon d'Armagnac CdC Grand Armagnac	Ruisseau de Laoué
17/12/2020	18/12/2020	40	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00403	1.1.1.0	EARL l'Écureuil	Ygos-Saint-Saturnin CdC Pays Morcenais	Nappe - 20 m de profondeur

ANNEXE 3 : DOCUMENTS D'URBANISME 2020 - AVIS RENDU



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



sage
MIDOUZE

Monsieur le Président
Communauté de communes du Pays Morcenais
16 place Léo Bouyssou
40110 MORCENX

Le Président de la CLE Mont-de-Marsan, le 15 JUL. 2020
MC/AB/PC
N° 3648
Dossier suivi par Astrid BATS
05 58 46 18 70
sage.midouze@institution-adour.fr

Objet : Avis de la Commission Locale de l'Eau de la Midouze sur la notification du projet de PLUI-H arrêté de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Monsieur le Président,

La CLE du SAGE Midouze a été sollicitée le 5 juin 2020 par la Communauté de Communes du Pays Morcenais afin d'émettre un avis de compatibilité au SAGE de son projet de PLUI-H arrêté, au titre des personnes publiques associées. La CLE dispose de 3 mois pour rendre un avis.

La CLE du SAGE Midouze souligne la qualité du document d'urbanisme qui lui a été transmis. Il intègre les enjeux de l'eau et de la préservation et de l'intégration des milieux aquatiques et humides, ainsi que la nécessité d'avoir une vision prospective pour l'accueil de nouveaux habitants. En ce sens, le PLUI-H répond à différentes thématiques du SAGE Midouze.

La CLE souligne la qualité des inventaires réalisés sur les zones humides, dont la majorité a été préservée de l'urbanisation. Pour cela, la CLE salue le travail de votre collectivité tout en recommandant d'uniformiser leur classement à l'échelle du PLUI-H.

Comme présenté dans le document, le territoire de la communauté de communes est faiblement soumis au risque d'inondations. Certaines zones AU du PLUI-H sont situées à proximité de cours d'eau. Les OAP intègrent des espaces tampons entre les aménagements prévus et les berges des cours d'eau, et ce afin de préserver la biodiversité, et de limiter les ruissellements et l'exposition au risque inondation. La CLE souligne ce point positif en recommandant néanmoins, de prévoir une distance inconstructible supérieure à 4 mètres, ce qui permettrait d'assurer une meilleure préservation des berges et des ripisylves.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

Dans le zonage, les cours d'eau et leurs berges sont classés en zones Ns, en raison des milieux naturels à protéger qu'ils représentent. En complément certaines ripisylves, notamment lors de leurs traversées des bourgs, sont classées au titre de l'article L151-23 (loi Paysage), ce qui permet de préserver leur caractère boisé. Dans un souci d'uniformité du document et de cohérence sur votre territoire, la CLE recommande d'affecter ce zonage Ns associé au classement au titre de la loi Paysage, à l'ensemble des ripisylves du territoire, afin de garantir leur existence en tant qu'espaces boisés.

Concernant la biodiversité, le PLUI-H traite effectivement du sujet des espèces exotiques envahissantes. La CLE attire votre attention sur le fait que la prise en compte de cet enjeu sera renforcée dans la mise en application du PLUI-H si des listes d'espèces invasives à proscrire et d'essences locales à privilégier sont annexées au règlement.

En dernier lieu, afin d'assurer la compatibilité du PLUI-H avec la disposition C3P1 « s'assurer de la mise en conformité de l'ANC sur le territoire », la CLE recommande à la collectivité de prévoir l'aménagement de l'ensemble des zones U et AU non desservies par l'assainissement collectif, avec des filières autonomes prenant en compte la nature du sol, et en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif.

Considérant tous ces éléments, le PLUI-H du Pays Morcenais est compatible au SAGE Midouze, assorti d'une réserve et de quatre recommandations :

Réserve :

1. La CLE demande à la collectivité d'adapter le périmètre de l'OAP de la zone AU 'bourg' d'Ygos-Saint-Saturnin en fonction du zonage, puisque cette zone se situe sur un secteur soumis au risque d'inondation, et que son emprise a été réduite dans le zonage suite à l'alerte du syndicat de rivière de la Midouze, afin de permettre une zone tampon plus large par rapport au cours d'eau.

Recommandations :

1. Afin d'assurer une préservation complète des berges des cours d'eau, et de répondre aux enjeux du SAGE en lien avec la continuité latérale des cours d'eau, la prévention des inondations et la protection des ripisylves, la CLE propose au porteur du PLUI-H de :
 - Privilégier un recul inconstructible plus important que 4 mètres à partir des hauts de berges, qui pourrait donc être augmenté jusqu'à 10 mètres.
 - Classer l'ensemble des ripisylves au titre de la loi Paysage, et pas uniquement au niveau des bourgs.
2. La CLE recommande à la collectivité d'attribuer un zonage identique à l'ensemble des zones humides connues sur le territoire, et que ce dernier soit adapté à leur enjeu de préservation (zone Ns et loi Paysage). C'est également le cas pour les données zones humides du SAGE Midouze, toutes classées en zones Ns.
3. La CLE invite le porteur du PLUI-H à intégrer une liste des espèces exotiques envahissantes et une liste des essences locales en annexe du règlement.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 49025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

4. La CLE propose à la communauté de communes du Pays Morcenais de prévoir l'aménagement du quartier 'Larrivière' d'Ousse-Suzan, et plus généralement de l'ensemble des zones U et AU non desservies par l'assainissement collectif, avec des filières autonomes prenant en compte la nature du sol, et en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous Président,

Paul CARRERE

INSTITUTION ADOUR
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT DE MARSAN CEDEX - Tél. 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-ador.fr - Site : www.institution-ador.fr

ANNEXE 4 : SUIVI TRANSMISSION BDD « ZONES HUMIDES »

Demandeur	Territoire/Objet	Date
2018		
Syndicat mixte SCoT	SCoT de Gascogne	Avant 2018
BE Biotope	PLUi CdC Armagnac Adour	Mai 2018
ARPE Occitanie	Alimentation BDD	Mai 2018
DDTM 40	Instruction des données loi sur l'eau	Juin 2018
Région Nouvelle-Aquitaine	Alimentation BDD	Août 2018
Nature Occitanie	BDD sur la région Occitanie	Octobre 2018
CdC Cœur Haute Lande	PLUi Cœur Haute Lande	Octobre 2018
SAFER Occitanie	Alimentation BDD	Novembre 2018
2019		
BE Biotope	PLUi Marsan agglomération	Janvier 2019
AFB délégation 40	Alimentation BDD dans les Landes	Février 2019
SUEZ	Projet sur Mont-de-Marsan soumis à déclaration/autorisation loi sur l'eau	Mars 2019
BE Adage Environnement	RTE Nouvelle Aquitaine : évaluation environnementale du S3EnR	Avril 2019
BE Even Conseil	Documents d'urbanisme sur la CdC des Landes d'Armagnac	Avril 2019
Chambre d'agriculture des Landes	Données pour Irrigadour et l'AGIL	Juin 2019
BE GES SAS	Projet enregistrement ICPE sur les communes de Nogaro et Caupenne d'Armagnac pour Gers Distribution	Juillet 2019
AUAT	SCoT de Gascogne	Août 2019
CEN Aquitaine	Alimentation BDD	Septembre 2019
CEN Midi-Pyrénées	Alimentation BDD	Octobre 2019
DREAL Occitanie	Alimentation BDD	Octobre 2019
DDTM 64 - Mission observatoire du territoire	Alimentation BDD	Décembre 2019
2020		
DREAL Occitanie	Alimentation BDD	Janvier 2020
SMGMNL - Site d'Arjuzanx	Mise en concordance avec les données de la réserve - projet RNN	Avril 2020
BE Metropolis Territoire	PLUi CdC Armagnac Adour	Avril 2020
CdC Bastides et Vallons du Gers	Élaboration PLUi CdC	Décembre 2020

ANNEXE 5 : RÉUNIONS ET FORMATIONS

Le tableau suivant indique les réunions organisées par la cellule d'animation pour la mise en œuvre du SAGE Midouze (représentées en gras) et les réunions auxquelles elle a participé dans le cadre d'actions sur le bassin de l'Adour en inter-SAGE ou en lien avec les thématiques du SAGE Midouze.

À savoir que la mise en œuvre opérationnelle du PTGE Midour est maintenant est depuis octobre totalement suivi par une animatrice dédiée.

Thème	Objet	Lieu	Date
Animation PT Midour	<i>Cf. Bilan d'activité PT Midour</i>		
Animation SAGE	Commission Locale de l'Eau (PT Midour/ révision SAGE Midouze)	Mont-de-Marsan (40)	11/03/2020
	Réunion de Bureau SAGE Midouze (2 avis et présentation nouvelle animatrice)	Mont-de-Marsan (40)	26/06/2020
	Réunion avec l'observatoire de l'eau sur le tableau de bord	Mont-de-Marsan (40)	02/07/2020
	Réunion interne sur l'événement qualité inter-SAGE	Mont-de-Marsan (40)	02/07/2020
	Réunion avec la DDTM 40 sur le fonctionnement des instances du SAGE	Mont-de-Marsan (40)	17/08/2020
	Réunion avec les techniciens rivière pour le guide à destination de leurs élus	Mont-de-Marsan (40)	31/08/2020
	Comité technique sur la révision du SAGE Midouze	Visio-conférence	07/09/2020
	Réunion interne sur l'événement qualité inter-SAGE	Visio-conférence	07/09/2020
	Point sur l'intégration du PNRLG dans la CLE et prise de connaissance animatrice SAGE Leyre	Entretien téléphonique	16/09/2020
	Journée technique nationale SAGE	Visio-conférence	21/09/2020
	Journée technique nationale SAGE	Visio-conférence	22/09/2020
	Stratégie de communication sur les SAGE - animateur du SAGE Charente	Entretien téléphonique	06/10/2020
	Journée technique nationale SAGE	Visio-conférence	29/09/2020
	Prises de vue avec les Présidents des CLE pour la vidéo pour l'événement qualité	Mont-de-Marsan (40)	22/10/2020
	Réunion interne sur l'événement qualité inter-SAGE - thématique « déchets et microplastiques »	Visio-conférence	24/11/2020
	Évènement qualité de l'eau - Thématique « déchets et microplastiques »	Visio-conférence	26/11/2020
	Réunion interne sur l'événement qualité inter-SAGE - thématique « réduire l'impact des eaux usées »	Visio-conférence	01/12/2020
	Évènement qualité de l'eau - Thématique « réduire l'impact des eaux usées »	Visio-conférence	03/12/2020
	Réunion interne sur l'événement qualité inter-SAGE - thématique « usages des produits phytosanitaires »	Visio-conférence	08/12/2020
	Réunion de Bureaux SAGE Midouze et SAGE Adour amont (avis Programme Re-Sources)	Visio-conférence	09/12/2020
Séminaire Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - REX participation citoyenne	Visio-conférence	10/12/2020	
Évènement qualité de l'eau - Thématique « usages des produits phytosanitaires »	Eauze (32)	10/12/2020	
Webinaire Nature en ville - ANEB	Visio-conférence	15/12/2020	
Ressource/Qualité	Commission de gestion Midour-Douze	Arthez-d'Armagnac (32)	24/06/2020
	Comité départemental de l'eau	Mont-de-Marsan (40)	30/06/2020
	Réunion avec le SYDEC et Irrigadour sur les actions du programme Re-Sources	Mont-de-Marsan (40)	27/07/2020
	Réunion sur les seuils Douze et Midour (32) avec le SMBV Midour/Douze, le CD 32, et le service ressource IA	Mont-de-Marsan (40)	03/09/2020
	COPII Projet de Territoire du Midour	Visio-conférence	05/10/2020
	Comité technique sur l'étude qualité Douze aval et Estampon	Visio-conférence	30/06/2020
	Entretien stage sur la récolte de données en assainissement non collectif - action inter-SAGE	Bayonne (64)	10/07/2020
	Réunion avec le SYDEC sur la présentation du programme Re-Sources	Mont-de-Marsan (40)	16/09/2020

	COFIL étude qualité Douze aval et Estampon	Mont-de-Marsan (40)	20/10/2020
Urbanisme	Stratégie territoriale de bassin « urbanisme et risques »	Visio-conférence	19/03/2020
	Sortie terrain - préparation avis projet PLUi Pays Morcenais arrêté	Morcenx, Arengosse, Ygos (40)	16/06/2020
	Entretien téléphonique avec le chargé du SCOT des Landes d'Armagnac	Entretien téléphonique	
	Entretien téléphonique avec le chargé du SCOT du Marsan	Entretien téléphonique	08/10/2020
	Entretien téléphonique avec le chargé du SCOT Val Adour	Entretien téléphonique	08/10/2020
	Réunion avec les chargés de SCOT	Visio-conférence	17/11/2020
Milieus Naturels / Rivières / Zones humides	Sortie terrain avec le Syndicat Midou-Douze sur la Douze entre Saint-Avit et Mont-de-Marsan	La Douze (40)	23/06/2020
	Réunion sur l'AAP zones humides avec les partenaires du projet	Mont-de-Marsan (40)	24/07/2020
	Réunion avec les techniciens rivière des 3 syndicats présents sur le périmètre du SAGE	Mont-de-Marsan	30/07/2020
	Rencontre technicien rivière et sortie terrain sur le territoire du SMBV Midour-Douze	Vic-Fezensac (32)	11/08/2020
	Réunion avec le Département 40 - mise au point sur le partenariat technique	Mont-de-Marsan	12/08/2020
	Réunion sur l'AAP zones humides avec Landes Nature	Mont-de-Marsan (40)	20/08/2020
	Réunion avec les partenaires ciblés sur le projet du SMD pour l'AAP zones humides	Villeneuve-de-Marsan (40)	08/09/2020
	Réunion de préparation avec les partenaires du dossier d'appel à projet zones humides	Mont-de-Marsan (40)	24/09/2020
	Visite terrain pour une demande d'autorisation temporaire de vidange de l'étang du Houga	Le Houga (32)	21/10/2020
	Comité de suivi ADASEA	Visio-conférence	07/12/2020
Réunion ADASEA-CATZH 32	Visio-conférence	17/12/2020	
Formation	Formation sécurité informatique	Visio-conférence	01/07/2020
	Formation sur le dialogue territorial - Ifrée	Visio-conférence	14-15/09/2020
	Formation sur le dialogue territorial - Ifrée	Angoulême (16)	12-13/10/2020
	Formation sur le dialogue territorial - Ifrée	Visio-conférence	09-10/11/2020
	Formation sur les outils numériques - Ifrée	Visio-conférence	14/12/2020

